

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 JANVIER 2014**

Délibération 005/2014 : "subvention exceptionnelle à l'école primaire Saint-Exupéry".

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT -EXUPERY

Mme **BATREAU** présente le rapport.

L'école élémentaire Saint Exupéry souhaite organiser pour plusieurs jours une classe poney en juin 2014. A cet effet un budget prévisionnel nous a été fourni.

Dans le cadre de cette classe poney, une subvention exceptionnelle a été sollicitée par l'école.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'école élémentaire Saint Exupéry.

Considérant l'organisation d'une classe poney par l'école élémentaire Saint Exupéry,

Considérant la demande de subvention dans le cadre de cet événement,

APRES DELIBERATION, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE une subvention de 500 € à l'école élémentaire Saint Exupéry.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 au budget 2014.